

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.16/19

L'assainissement thermique et énergétique des bâtiments privés progresse-t-il au rythme requis pour atteindre les objectifs fixés par la législation et la planification communale ?

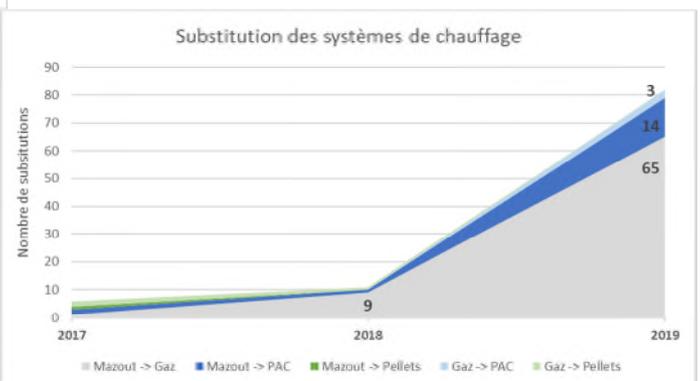
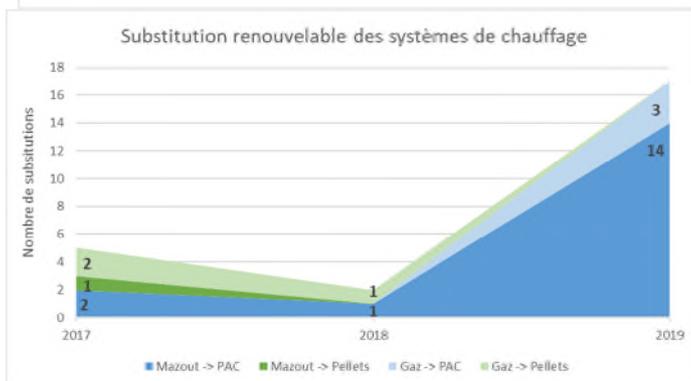
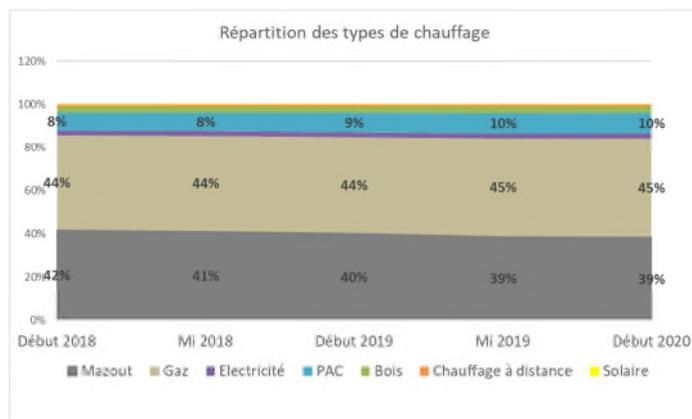
M. Marc Ribeaud, PS

Cette question réactualise la question similaire traitée en 2016. Entre-temps, aux plans fédéral et cantonal, de nouvelles décisions ont été prises et le PAL qui comporte un volet énergie, a été accepté par le peuple delémontain. D'autre part, le premier programme d'assainissement des bâtiments communaux (crédit de Fr. 1'500'000.- pour 2014-2018) et venu à son terme. La Conception directrice de l'énergie et le Plan directeur de l'énergie de 2016 documentent bien les objectifs et la marche à suivre. Mais où en sommes-nous après trois ans ? A-t-on identifié des réorientations souhaitables ou contraintes, des obstacles inattendus ?

La fiche 19 du Plan directeur de l'énergie fixe le cadre du suivi de la stratégie énergétique communale. Le monitoring est un projet en soi et constitue une des priorités du plan d'actions de la politique énergétique. Une action est en cours et va permettre à la Commune de disposer d'une vision globale de la situation énergétique sur son territoire, de consolider et synchroniser ses différentes bases de données « énergie » et d'établir un véritable protocole de mise à jour. Les indicateurs décriront l'évolution du déploiement des énergies renouvelables (chaleur et électricité), de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique globale (y compris énergie grise). Ce projet offrira aussi un support de communication pour la population. Les SID ont obtenu un soutien de la part de l'Office fédéral de l'énergie pour sa réalisation en 2020.

1. Le mazout et le gaz dominant toujours mais de nombreuses pompes à chaleur sont installées

Actuellement, elles représentent environ 10 % du nombre d'installations sur le territoire communal. 20 pompes à chaleur ont remplacé des chauffages fossiles ces trois dernières années.



2. Les capteurs solaires thermiques semblent rencontrer moins de succès, sont-ils peut-être perçus comme moins « verts » ?

Les demandes de subventions pour les panneaux solaires thermiques sont stables (voir graphiques ci-dessous au point 7). L'attractivité de ce type de produit est moins grande que celle du photovoltaïque. Les prix n'ont pas autant baissé et le marketing est moins dynamique.

Nous pourrions réaliser une campagne de communication avec le Canton pour sensibiliser les propriétaires au fait que les subventions cumulées canton + commune paient jusqu'à 50 % de l'installation.

3. Les pompes à chaleur, spécialement celles de type air-eau, consomment de l'électricité quand la production renouvelable locale est au plus bas, est-ce à long terme un problème, quelles sont les solutions envisagées ?

La production d'électricité éolienne permettra de pallier cette problématique. Cette ressource est complémentaire au solaire.

4. Pellets : si les forêts se dégradent rapidement, dans quelle mesure peut-on compter sur cette ressource ?

En Suisse, le bois est considéré comme une réserve stratégique en cas de crise selon l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique. La forêt suisse produit 10,5 millions de m³ de bois par année et la tendance est à la hausse. Ce potentiel permettrait d'augmenter le nombre de chauffages bois d'au moins 50 %¹. Nous pouvons compter sur cette ressource pour une grande part de l'approvisionnement en chaleur. Le potentiel théorique calculé dans la Conception directrice de l'énergie est de 45 % des besoins en chaleur du territoire communal.

5. La planification PDE inclut, comme source de chaleur, la géothermie. Ce mode de chauffage extrêmement efficace et éprouvé ailleurs a-t-il une chance à Delémont ?

La stratégie énergétique communale analyse ce potentiel. Il représente environ 1/3 des ressources potentielles de chaleur pour 2050 et la seule solution renouvelable de production de froid.

La géothermie individuelle de faible profondeur a le potentiel d'alimenter en chaleur (et en froid l'été) une partie des quartiers sud et ouest de la ville. Le nord et l'est sont situés dans une zone où les forages sont interdits. Ces systèmes fonctionnent avec une pompe à chaleur.

La Conception directrice de l'énergie évalue qu'un champ de sondes dans le secteur Prés-Roses - Pré Mochel pourrait alimenter la ville en chaleur via un chauffage à distance substituant le réseau de gaz.

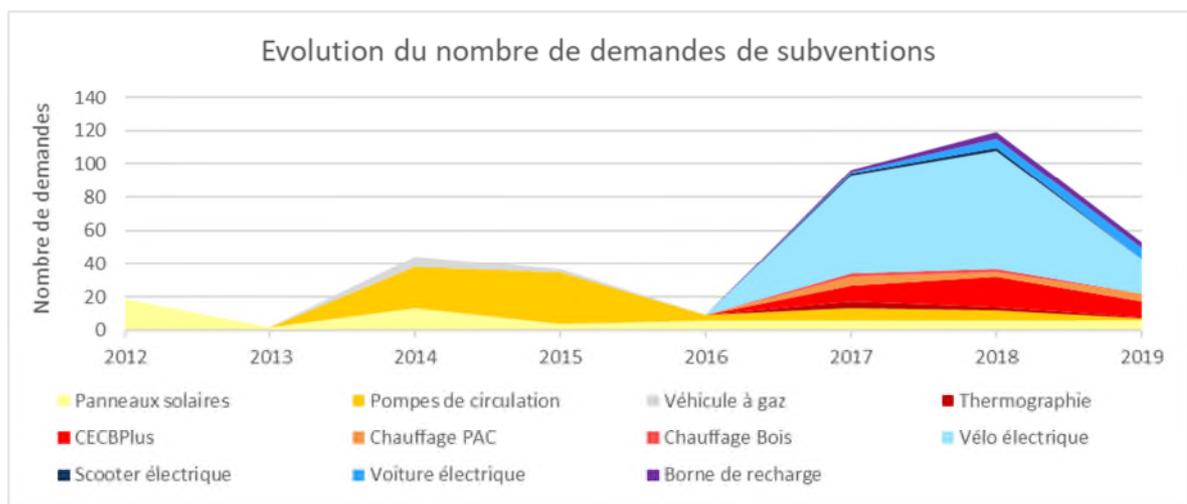
Selon la fiche 5.07 du Plan directeur cantonal, la région de Delémont est un site potentiel (sud de la ville) pour la géothermie à grande profondeur.

6. Les techniques pour produire et traiter le biogaz ont évolué, quelles sont les perspectives pour l'approvisionnement de Delémont ?

Le projet de biogaz de Courtemelon gèrera l'ensemble des déchets organiques régionaux. Le potentiel de production de chaleur et d'électricité de cette ressource est anecdotique face aux autres types de ressources.

7. L'ordonnance du Conseil communal sur les mesures permettant de réduire la consommation d'énergie, de réduire la production de CO₂, et de développer les énergies renouvelables de 2015 a-t-elle eu des effets tangibles ?

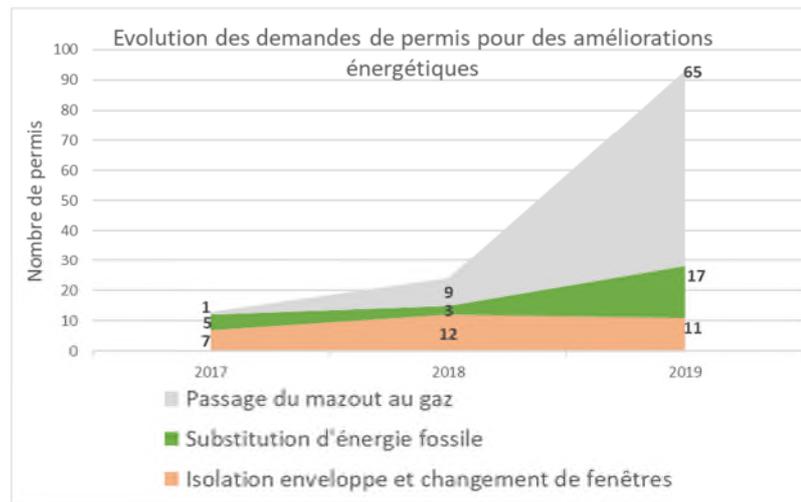
Les statistiques montrent ci-dessous que les subventions octroyées ont augmenté ces dernières années, à l'exception de 2019, où la baisse des demandes de soutien est certainement une conséquence du blocage du budget. Les demandes n'ont en effet été traitées qu'à partir du mois d'août.



¹ Source : www.energie-bois.ch

8. A-t-on une estimation de l'ampleur des travaux menés annuellement en ville sur les bâtiments anciens pour améliorer leurs performances énergétiques ? Quels sont les freins et les obstacles à une accélération du rythme des travaux ? Les propriétaires mettent-ils à profit les incitations disponibles ?

Les statistiques des demandes de permis des trois dernières années montrent une stagnation des travaux d'isolation de l'enveloppe et de changement de fenêtres (environ 10 interventions par année). Les substitutions d'énergie fossile pour le chauffage sont en revanche en augmentation. Les passages du mazout au gaz ont été exponentiels en 2019 avec 65 changements.



9. Est-ce que les banques accordent facilement les crédits nécessaires ?

Nous n'avons pas d'information à ce sujet.

10. Les entreprises locales ont-elles développé un savoir-faire à la mesure des besoins de ce marché, pour lequel on attend une approche rationnelle et économe ? Ou alors a-t-on recours principalement à des entreprises externes au canton ou étrangères ?

Nous ne disposons pas d'indicateurs mesurant l'adaptation des entreprises aux besoins du marché en matière d'amélioration énergétique. L'offre de formation à leur disposition est en tout cas variée et suffisante.

Dans les demandes de subventions reçues aux SID, les entreprises mandatées par les propriétaires sont pratiquement toujours locales.

11. Peut-on donner le % des bâtiments déjà assainis ?

Sur la base des permis de construire enregistrés, le taux d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments est d'environ 0.5 %.

12. Avant d'envisager d'autres formes d'incitation, peut-on évaluer l'efficacité d'une hypothétique aide financière complémentaire ?

Les nouvelles bases légales cantonales devraient accélérer les assainissements. La défiscalisation des mesures énergétiques a un pouvoir incitatif tout aussi important que les subventions. Les subventions du « programme bâtiment » cantonal sont utilisées parfois comme fonds propres auprès des banques.

Les expériences menées en Suisse romande ne permettent pas de dire que l'augmentation des montants a un impact sur le nombre d'assainissements entrepris. Si Delémont ajoutait Fr. 10.-/m² aux Fr. 40.-/m² d'aide cantonale, cela n'aurait certainement que peu d'effet alors que le montant serait conséquent et représenterait entre Fr. 40'000.- et Fr. 50'000.- par année à la charge de la Commune. Une sensibilisation et une communication de qualité, permettant de guider les propriétaires, ont, selon les statistiques, plus de poids dans l'engagement des propriétaires vers une amélioration énergétique de leur bâtiment.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger